

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 18

Qui ont pris part à la délibération : 20

### Séance du 9 juillet 2020

#### Date de la convocation

03/07/2020

#### Date d'affichage

.../07/2020

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

#### Délibération n° 2020/07/58

#### **Objet de la délibération**

Modification des statuts de la communauté de communes Médullienne – modification de la rédaction de l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »

**Présents** : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, M. Bernard DELEPINE, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme Barbara BURELLI (procuration à M. Patrick HOSTEIN), M. Christophe JACOBS (procuration à M. Patrick NURBEL).

#### **Absents excusés :**

**Absents** : Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, M. Sébastien PICOT.

Formant la majorité en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme Mariannick LAFITEAU.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Suite à la décision des élus de mettre en place un dispositif de soutien aux entreprises dans le contexte de crise liée au Covid-19, il est proposé de modifier l'Annexe aux Statuts définissant l'intérêt communautaire de la manière suivante :

1-2 Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Sont d'intérêt communautaire les commerces implantés dans les zones d'activité économique. La CdC pourra réaliser toute étude, action, opération visant au soutien, maintien, accompagnement, des commerces situés en zone d'activité économique.

### **Devient**

Sont d'intérêt communautaire toute politique et toute action visant au soutien, maintien, accompagnement (aides ...) des activités commerciales implantées sur le territoire de la CdC Médullienne, rencontrant des difficultés économiques, financières ou sociales à raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter sa propagation.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu la délibération de la communauté de commune Médullienne n°47/06/20 en date du 9 juin 2020 portant modification de la rédaction de l'intérêt communautaire de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### **DECIDE**

- D'approuver la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;
- D'inscrire cette modification dans l'annexe aux statuts de la Communauté de Communes Médullienne.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 9 juillet 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,

**P. BAUDIN**

